



COJUSTICIA

— COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS —

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



COMPÉTENCE NATIONALE

www.cojusticia.fr

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

Alexandre BÉDON
Lionel CADIÈRE
Maëva GUILLONNEAU
Commissaires de Justice Associés

90 B, route du Hutreau
49130 LES PONTS-DE-CÉ

Tél : 02 41 44 65 75

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

LE DIX OCTOBRE

Bureaux annexes :
St-GEORGES-SUR-LOIRE
BRISSAC-QUINCÉ

www.cojusticia.fr
contact@cojusticia.fr

Compétence nationale
en matière de constat

A la demande de :

La société en nom collectif **LIDL**, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 343 262 622, dont le siège social est situé 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex (ci-après « LIDL » ou « Organisateur 1 »)

et

La société par actions simplifiée **PEPSICO France**, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 381 511 039, dont le siège social est situé 15 Boulevard Charles de Gaulle à COLOMBES (92700), agissant poursuites et diligences de son représentant légal (ci-après « PepsiCo » ou « Organisateur 2 »),

Et exposant par l'intermédiaire de l'Agence **Ailleurs Communication**, dont le siège social est à Bizanos (64320), 2 bis rue de Verdun

Laquelle m'a préalablement exposé :

Que les requérantes organisent un jeu avec obligation d'achat intitulé « **JEU CONCOURS PEPSICO** » du 13 octobre 2025 au 01 novembre 2025 inclus.

Pour cette opération un règlement de jeu a été rédigé sur neuf (09) pages de format A4, lequel expose l'ensemble des règles régissant ledit jeu.

Le présent règlement expose dans son treizième article qu'il sera déposé auprès de notre Etude.

Qu'elle me requiert donc afin d'être dépositaire du règlement du jeu.

Déférant à cette demande,

Je, Maître Alexandre BÉDON, Commissaire de Justice associé, Membre de la SCP COJUSTICIA, Société titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à la résidence des PONTS DE CE (Maine & Loire), y demeurant 90B, route du Hutreau, soussigné,

Certifie qu'il a été déposé en notre Etude le règlement d'un jeu intitulé « JEU CONCOURS PEPSICO » sur neuf (09) pages, organisé par le requérant du 13 octobre 2025 au 02 novembre 2025 inclus.

Une copie de ce règlement demeure annexée au présent procès-verbal de constat.

* * *

N'ayant plus rien d'autre à constater, j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de constat, le tout pour servir et valoir ce que de droit.

Coût : facture jointe

Maître Alexandre BEDON



REGLEMENT COMPLET DU JEU LIDL PLUS
« PEPSICO »
DU 13 OCTOBRE AU 02 NOVEMBRE 2025

ARTICLE 1 : SOCIETES ORGANISATRICES

La société **LIDL**, société en nom collectif au capital de 458.000.000 euros, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 343 262 622, dont le siège social est situé au 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex (ci-après « **LIDL** » ou « **Organisateur 1** »)

et

La société **PepsiCo France**, société par actions simplifiée au capital de 47 065 000 euros dont le siège social est situé au 15 boulevard Charles de Gaulle - 92705 Colombes Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 381 511 039 (ci-après « **PepsiCo** » ou « **Organisateur 2** »),

ci-après désignés ensemble les « sociétés organisatrices »,

co-organisent un jeu par tirage au sort avec obligation d'achat dans les supermarchés Lidl situés sur le territoire français intitulé « JEU CONCOURS PEPSICO », du 13/10/2025 08h00 au 02/11/2025 23h59 (ci-après le « Jeu ») accessible sur l'application mobile LIDL PLUS France (ci-après « l'Application »).

ARTICLE 2 : MECANIQUE DE JEU

Le Jeu fonctionne sur le principe suivant : attribution d'une (1) vignette dématérialisée par tranche d'achat de 2 euros parmi la liste des produits éligibles lors d'un même passage en caisse. Dès deux (2) vignettes collectées, une participation au Jeu peut être envoyée via l'Application. Une participation envoyée équivaut à une chance d'être tiré au sort. Le nombre de participations n'est pas limité pendant la période de Jeu.

Exemple 1 : lors du passage en caisse, si le total des achats sur les produits éligibles représente 2€, le participant collecte 1 vignette sur son compte LIDL. Il ne peut pas envoyer de participation au Jeu.

Exemple 2 : lors du passage en caisse, si le total des achats sur les produits éligibles représente 6€, le participant collecte 3 vignettes sur son compte LIDL. Il peut envoyer une participation au Jeu. Il lui restera alors une vignette.

Exemple 3 : lors du passage en caisse, si le total des achats sur les produits éligibles représente 12€, le participant collecte 6 vignettes sur son compte LIDL. Il peut envoyer deux participations au Jeu.

Liste des produits éligibles :

Référence du produit	Nom du produit
173170	Lipton Pêche 50cl
188742	Lipton Ice Tea Pêche
198164	Lay's chips nature
199636	Doritos Nacho Cheese
209304	Pepsi Zero Sleek Can
209307	Lipton Ice Tea Sleek
209333	Lay's saveur BBQ
209334	Lay's Chips Poulet
213145	Lay's 3D's Bugles
214166	Pepsi Zero 50cl

1001982	Lay's chips nature
1001993	Doritos Sweet Chili
1001994	Doritos goût nature
5618632	Lay's Chips Ancienne
5618633	Lay's Chips Paysanne
5620350	Pepsi Zero Sleek Can
5620351	Lipton Ice Tea Sleek
5622461	Pepsi Zéro sucres
5622469	Pepsi Regular 6x2l
1001987	Lay's chips paysannes oignon de Roscoff
1001992	Lay's chips paysannes saveur fromage du Jura et poivre noir
1000579	Lipton ice tea pêche
1001991	Lay's chips cuites au four nature
5619111	Lay's chips Paysanne

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Participants

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure à la date de participation, résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte LIDL et ayant adhéré au programme de fidélité LIDL PLUS (ci-après dénommée le « **Participant** »), à l'exclusion de toute personne ayant participé à l'organisation du Jeu, qu'elle fasse partie du personnel des Sociétés Organisatrices, de leur mandataire ou de leurs sous-traitants. On entend par l'organisation du Jeu notamment la conception, l'élaboration, la gestion et le contrôle.

3.2 Support de jeu

Le Jeu est exclusivement accessible sur l'Application qui est gratuitement téléchargeable sur les stores Android et Apple. En cas de première utilisation de l'Application, la création d'un compte LIDL et l'adhésion au programme de fidélité Lidl Plus sont impératives afin de pouvoir participer au Jeu. Aucun autre moyen de participation n'est accepté.

3.3 Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

1. Se connecter sur l'Application LIDL PLUS avec son compte personnel ;
2. S'assurer que son adresse e-mail est renseignée et à jour (donnée essentielle pour l'annonce d'une éventuelle dotation), ainsi que son adresse postale (donnée essentielle pour l'envoi d'une éventuelle dotation physique) ;
3. Se rendre sur l'encart du Jeu présent en page d'accueil de l'Application, prendre connaissance du règlement du Jeu (disponible via un lien URL cliquable) puis cliquer sur « JE JOUE ». Cette action vaut acceptation sans réserve du règlement du Jeu ;
4. Pendant la période de Jeu, se rendre dans un supermarché LIDL situé en France métropolitaine, scanner sa carte de fidélité Lidl Plus lors du passage en caisse (disponible au format numérique dans l'Application uniquement), et **acheter un ou plusieurs produits éligibles des marques Pepsi, Doritos, Lay's ou Lipton** ;
5. Dès que le nombre de vignettes requises pour l'envoi d'une participation au tirage au sort est atteint (voir article 2 du règlement), se rendre sur l'encart de Jeu dans l'Application et cliquer sur « ENVOI PARTICIPATION ». Cette action doit être réalisée chaque fois qu'une participation au tirage au sort est obtenue.

La prise en compte de la participation au tirage au sort correspond au moment de la réception des données électroniques sur le serveur et sur la base du fuseau horaire de Paris.

Le participant peut consulter le nombre de vignettes cumulées et le nombre de participations envoyées à tout moment dans l'Application.

Il ne sera procédé à aucune régularisation de l'attribution des vignettes, par exemple en cas d'oubli de présentation de la carte de fidélité Lidl Plus lors du passage en caisse, ni à aucun transfert de vignettes vers un autre compte Lidl. De même, il ne sera procédé à aucune régularisation de l'envoi d'une participation au tirage au sort après la fin de la période de Jeu.

Toute participation ne respectant pas les présentes conditions est formellement nulle et sera écartée du tirage au sort.

ARTICLE 4 : MODE DE DETERMINATION DES GAGNANTS

A l'issue du Jeu, un tirage au sort sera réalisé le 12/11/2025 parmi les participations régulières reçues par LIDL pendant la durée du Jeu, par l'un des commissaires de justice de l'étude de commissaires de justice associés au sein de la SCP COJUSTICIA -titulaire d'un office de Commissaire de justice 90 B Rte du Hutreau, 49130 Les Ponts-de-Cé, auprès de laquelle le règlement a été déposé.

Un Participant ne peut prétendre qu'à une seule dotation. Ainsi, si un Participant est désigné deux fois gagnant lors du tirage au sort, seule la première désignation sera comptabilisée pour l'attribution de la dotation.

ARTICLE 5 : DOTATIONS MISES EN JEU ET REMISE AUX GAGNANTS

5.1 Nature et valeur des dotations

PEPSICO met en jeu les dotations suivantes :

- 1 (un) séjour en Europe pour 4 personnes, d'une valeur commerciale unitaire de 4473€ TTC, à la destination du choix du gagnant parmi les suivantes :
 - 1) **Vienne**, séjour comprenant :
 - Les frais de transports remboursés à hauteur de 400€ pour se rendre à Paris sur justificatifs (carburant, péage, trains, vols, ...) ;
 - Les vols aller et retour au départ de Paris et à destination de Vienne en classe économique comprenant les taxes aériennes et un bagage cabine par passager aux dimensions fixées par la compagnie aérienne ;
 - 3 nuits dans un hôtel 3 étoiles (chambre quadruple ou deux chambres doubles) à Vienne incluant les petits déjeuners ;
 - Une carte de crédit prépayée à hauteur de 400€ dématérialisée (sur téléphone via Apple Pay ou Google Wallet), destinée aux dépenses des voyageurs pendant le séjour ;
 - Un concert des Quatre Saisons de Vivaldi à la Karlskirche.
 - 2) **Prague**, séjour comprenant :
 - Les frais de transports remboursés à hauteur de 400€ pour se rendre à Paris sur justificatifs (carburant, péage, trains, vols, ...) ;

- Les vols aller et retour au départ de Paris et à destination de Prague en classe économique incluant les taxes aériennes et un bagage cabine par passager aux dimensions fixées par la compagnie aérienne ;
- 3 nuits dans un hôtel 3 étoiles (base chambre quadruple ou deux chambres doubles) à Prague incluant les petits déjeuners ;
- Une carte de crédit prépayée à hauteur de 400€ dématérialisée (sur téléphone via Apple Pay ou Google Wallet), destinée aux dépenses des voyageurs pendant le séjour ;
- Une croisière touristique nocturne -passant par le pont Charles, le château de Prague, l'île de Kampa et d'autres monuments de Prague, d'une durée 50 minutes.

3) **Budapest**, séjour comprenant :

- Les frais de transports remboursés à hauteur de 400€ pour se rendre à Paris sur justificatifs (carburant, péage, trains, vols, ...) ;
- Les vols aller et retour au départ de Paris et à destination de Budapest en classe économique incluant les taxes aériennes et un bagage cabine par passager aux dimensions fixées par la compagnie aérienne ;
- 3 nuits dans un hôtel 3 étoiles (base chambre quadruple ou deux chambres doubles) à Budapest incluant les petits déjeuners ;
- Une carte de crédit prépayée à hauteur de 400€ dématérialisée (sur téléphone via Apple Pay ou Google Wallet), destinée aux dépenses des voyageurs pendant le séjour ;
- Une croisière touristique sur le Danube passant par les célèbres ponts, le château de Buda, le Várkert Bazár, d'une durée d'une heure.

4) **Berlin**, séjour comprenant :

- Les frais de transports remboursés à hauteur de 400€ pour se rendre à Paris sur justificatifs (carburant, péage, trains, vols, ...) ;
- Les vols aller et retour au départ de Paris et à destination de Berlin en classe économique incluant les taxes aériennes incluant un bagage cabine par passager aux dimensions fixées par la compagnie aérienne ;
- 3 nuits dans un hôtel 3 étoiles (base chambre quadruple ou deux chambres doubles) à Berlin incluant les petits déjeuners ;
- Une carte de crédit prépayée à hauteur de 400€ dématérialisée (sur téléphone via Apple Pay ou Google Wallet), destinée aux dépenses des voyageurs pendant le séjour ;
- Une croisière touristique : passant notamment par le quartier gouvernemental, le château de Bellevue, la cathédrale de Berlin et l'île aux musées, d'une durée de 2 heures.

Les séjours ne comprennent pas :

- L'assurance annulation
- Les repas et boissons hors forfait
- Les frais de transports hors forfait
- Les taxes de séjour
- Ce qui n'est pas expressément inclus tel que décrit ci-dessus

Pour tous les séjours, les dates du voyage sont au choix du gagnant, dans le délai d'un an à compter de l'annonce du gain, à l'exception de la période du 24 décembre au 2 janvier. Elles doivent être communiquées à l'Organisateur au moins 4 mois avant la date de départ souhaitée.

- 3 (trois) Iphone 16 128 GO, d'une valeur commerciale unitaire indicative de 970€ TTC, incluant les frais de livraison au domicile du gagnant en France métropolitaine.

- 6 (six) Nintendo Switch 2, d'une valeur commerciale unitaire indicative de 440€ TTC, incluant les frais de livraison au domicile du gagnant en France métropolitaine.
- 8 (huit) AirPods Pro 3, d'une valeur commerciale unitaire indicative de 250€ TTC, incluant les frais de livraison au domicile du gagnant en France métropolitaine.

Les lots ne sont ni échangeables, ni transmissibles, ni remboursables contre leur valeur monétaire.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendante de sa volonté, PepsiCo pourra remplacer tout ou partie des dotations par des dotations de valeur au moins équivalente. Cette modification sera portée à la connaissance des Participants conformément à l'article 7 du règlement de Jeu.

5.2 Annonce et remise des dotations aux gagnants

Seuls les gagnants seront informés des résultats du Jeu et de la dotation remportée.

Les gagnants des séjours seront contactés par email par l'agence Ailleurs Communication mandatée par PepsiCo, à l'adresse e-mail mentionnée dans le compte Lidl dans un délai de 15 jours à partir du tirage au sort pour convenir des modalités de réception de la dotation.

Les gagnants sont invités à vérifier tous les dossiers de leur boîte à lettres électronique, y compris les courriels indésirables, afin de détecter tout courriel émanant de PepsiCo ou de l'agence Ailleurs Communication.

Les Gagnants des Iphone, Nintendo Switch et AirPods Pro seront informés de leur gain par courrier électronique. Les Gagnants disposeront d'un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la réception de ce courrier électronique pour transmettre, le cas échéant, toute précision ou indication complémentaire relative à la livraison. Passé ce délai, et en l'absence de réponse de leur part, l'expédition sera réalisée automatiquement à l'adresse initialement indiquée lors de la participation au jeu.

Toute dotation retournée à l'expéditeur ne sera pas réexpédiée et sera perdue de manière définitive et irréversible par le gagnant, sans droit à indemnisation ou compensation.

Il appartient au gagnant de refuser un colis visiblement abîmé et d'en informer sans délai et par écrit PepsiCo (voir article 8. *CONTACTS* du règlement). A défaut, le lot sera considéré comme remis en parfait état.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance de la dotation par le gagnant et/ou du fait de leur utilisation anormale par le gagnant. Il appartient au gagnant de prendre toutes les mesures de sécurité adaptées à la jouissance de la dotation.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

La participation au Jeu ne donne lieu à aucun remboursement de frais par les Sociétés Organisatrices dans la mesure où, d'une part, l'accès à l'Application est gratuit et, d'autre part, le réseau internet est accessible gratuitement (par exemple via le réseau WIFI) ou dans le cadre d'un abonnement souscrit par le Participant pour un usage personnel et général du réseau internet.

ARTICLE 7 : ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU

Les Sociétés Organisatrices se réservent la possibilité d'annuler, de modifier, de prolonger ou de reporter le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de leur volonté, notamment en cas de dysfonctionnement ou de fraude. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans une telle hypothèse, un avenant d'annulation ou détaillant les modifications apportées au présent règlement de Jeu sera publié sur le site <https://www.lidl.fr/c/jeu-concours-pepsico-10-25/s10080975>.

ARTICLE 8 : CONTACTS

Pour toute question relative aux conditions de participation et au déroulement du Jeu, le Participant est invité à contacter l'Organisateur 1 :

- Par formulaire en ligne : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport?>
- Par e-mail : contact@lidl.fr
- Par courrier postal : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg – (préciser le nom et les dates du jeu en objet)

Pour toute question relative aux dotations, à la désignation des gagnants et à la remise des dotations, le Participant est invité à contacter Ailleurs Communication, l'agence mandatée par Pepsico, via l'adresse suivante support-jeu-pepsico@ailleurscommunication.fr

Le service client de PepsiCo est également joignable :

- par téléphone au 0 805 803 903 ;
- par courrier à : PepsiCo France, 15 Boulevard Charles De Gaulle, 92705 Colombes Cedex, France

ARTICLE 9 : ACCEPTATION ET OBTENTION DU REGLEMENT

La participation au Jeu est soumise à l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans toutes ses stipulations.

Le règlement est mis à disposition gratuitement pendant la période de Jeu :

- sur le site : <https://www.lidl.fr/c/jeu-concours-pepsico-10-25/s10080975>
- sur simple demande à l'adresse contact@lidl.fr

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES

10.1 Finalités et bases juridiques du traitement

La société Lidl Stiftung & Co. KG, Stiftsbergstraße 1, 74167 Neckarsulm (ci-après « Lidl Stiftung ») met à disposition via l'application Lidl Plus les données des participants et des gagnants (voir article 10.3 Destinataire des données) à la société Lidl SNC, 1 rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex, dans le strict cadre du jeu. Puis la société Lidl SNC transmettra les données des Participants et des gagnants (Voir ci-dessous « Données traitées ») à PepsiCo dans le strict cadre du jeu.

Ce traitement est basé sur l'acceptation du présent règlement (relation contractuelle).

Aux termes du présent jeu concours, chaque Partie agit en tant que responsable de traitement distinct pour les opérations de traitement relevant de son périmètre.

Les Parties pourront être amenées à traiter des données à des fins de gestion des demandes de renseignements et de réclamations dans le cadre de leurs intérêts légitimes.

Toutes les données des Participants collectées dans le cadre du Jeu, quelle que soit la finalité, seront utilisées par les Sociétés Organisatrices conformément aux dispositions du RGPD et à leurs Politiques de confidentialité accessibles sur les sites suivants :

- Pour l'Organisateur 2 : <https://pepsicoprivacypolicy.com/fr/home>
- Pour l'Organisateur 1 : [Protection des données - Site et application](#)

10.2 Données traitées

L'Organisateur 1 fournira l'application Lidl Plus où se déroule le jeu concours « PEPSICO », collectera et traitera les données à caractère personnel suivantes :

Pour les Participants :

- Numéro d'identification Lidl Plus

Pour les gagnants :

- Numéro d'identification
- Nom
- Prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail
- Adresse postale (uniquement pour les lots envoyés par voie postale)

Pour les réclamations :

- Nom
- Prénom
- Adresse e-mail
- Adresse postale
- Numéro de téléphone

10.3 Destinataire des données

Afin d'organiser le tirage au sort et la remise des lots aux gagnants, Lidl Stiftung transfère à l'Organisateur 2 les données à caractère personnel suivantes :

- Pour le tirage au sort : Numéro d'identification Lidl Plus
- Pour l'attribution des lots : Numéro d'identification, Nom, Prénom, Numéro de téléphone, Adresse e-mail, Adresse postale (uniquement pour les lots envoyés par voie postale)

L'Organisateur 2 ne partage les données personnelles des Participants qu'à ses sous-traitants qui ont un intérêt légitime à en connaître en raison de leur implication dans le tirage au sort et/ou l'expédition des dotations, conformément à l'article 28 du RGPD.

Le Commissaire de justice de l'étude de commissaires de justice associés au sein de la SCP COJUSTICIA -titulaire d'un office de Commissaire de justice 90 B Rte du Hutreau, 49130 Les Ponts-de-Cé, est également destinataire des données des participants dans le cadre du tirage au sort.

10.4 Durée de conservation des données

Les données des Participants et des gagnants collectées par l'Organisateur 1 dans le strict cadre du Jeu seront conservées pendant un délai de 45 jours le temps nécessaire au traitement des demandes pour les seuls besoins du Jeu.

Les données personnelles des Gagnants collectées par l'Organisateur 2 seront conservées le temps nécessaire à la bonne organisation du Jeu, puis archivées pour une durée lui permettant de respecter toute obligation légale ou pour une durée équivalente au délai légal de prescription.

10.5 Droits des Participants

Conformément aux règles de protection des données applicables, les Participants ont le droit, à tout moment, d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de leurs données personnelles, d'opposition au traitement et lorsqu'applicable, d'obtention de la portabilité de leurs données personnelles et de retrait au consentement (sous réserve que la base légale du traitement soit le consentement du Participant).

Les Participants sont néanmoins informés que toute demande d'effacement et d'opposition au traitement de leurs données personnelles rendra impossible leur participation au Jeu ou, en cas de gain, la remise de leur dotation, si cette dernière intervient avant la remise des dotations. Ces droits s'exercent auprès des Sociétés Organisatrices :

- L'Organisateur 1 : en contactant notre Service Clients :
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@lidl.fr,
 - ou, en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport>,
 - ou, par courrier à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg,
 - ou, par téléphone au : 01 88 24 70 70.
- L'Organisateur 2 : par courrier électronique à l'adresse suivante : europa.privacy@pepsico.com ou via le formulaire disponible à l'adresse suivante : [Privacy Central](#)

Pour toute demande relative au traitement de leurs données personnelles, ou pour toute information complémentaire sur la manière dont les Sociétés Organisatrices traitent les données personnelles collectées, les Participants peuvent écrire aux Sociétés Organisatrices :

- L'Organisateur 1 : par courrier électronique à l'adresse suivante : protection.donnees@lidl.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex.
- L'Organisateur 2 : aux coordonnées mentionnées au paragraphe précédent.

Les Participants ont également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle en cas de violation des règles de protection des données applicables, à savoir en France la CNIL.

Pour plus d'informations sur vos droits et sur la manière dont Lidl traitera et protégera vos données personnelles, vous pouvez consulter la Politique de confidentialité de Lidl France :

- <https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-lidl-plus/s10017602>

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE DES SOCIETES ORGANISATRICES ET DU PARTICIPANT

Les modalités de participation au Jeu (articles 2 et 3) relèvent de la seule responsabilité de LIDL. PepsiCo est exclusivement responsable de la détermination des gagnants et la remise des lots (articles 4 et 5).

La participation au Jeu implique le respect du présent règlement et une attitude loyale. Toute violation ou tentative de violation de ces règles entraînera la disqualification immédiate et automatique sans aucun droit à indemnisation ou compensation.

Il appartient au Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion à l'Application et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

Les Sociétés Organisatrices ne peuvent être tenues responsables des conséquences et dommages qui ne résultent pas de leur propre fait. A titre d'exemples non limitatifs, les Sociétés Organisatrices ne peuvent être responsables en cas de défaillance du réseau Internet, de défaillance du réseau informatique, de défaillance de l'appareil électronique du participant, de fraude ou tentative de fraude, de cyberattaque, etc. Les Sociétés Organisatrices pourront

Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues responsables des conséquences découlant d'un événement indépendant de leur volonté ou d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil français et de la jurisprudence.

ARTICLE 12 : RECLAMATION ET DROIT APPLICABLE

Le Jeu et le présent règlement sont exclusivement soumis au droit français.

Toute réclamation en lien avec le Jeu doit impérativement être formulée par écrit auprès de l'Organisateur concerné (voir article 8. *CONTACTS* du règlement) dans un délai de deux (2) mois après la fin du Jeu. Passé ce délai, l'Organisateur se réserve la faculté de ne pas traiter la réclamation.

Toute demande en lien avec le traitement de données à caractère personnel doit être formulée par écrit auprès du ou des responsable(s) de traitement concerné(s) (voir article 10.5 *DROITS DES PARTICIPANTS AU JEU*).

ARTICLE 13 : DEPÔT DU REGLEMENT

Le règlement du Jeu est déposé auprès de l'étude de Commissaires de justice associés au sein de la SCP COJUSTICIA -titulaire d'un office de Commissaire de justice 90 B Rte du Hutreau, 49130 Les Ponts-de-Cé-.



NOS DIFFÉRENTS CONSTATS

- Etat des lieux d'entrée et de sortie
- Contrefaçon
- Internet, sms
- Dégâts des eaux
- Abandon, retard ou livraison de chantier
- Affichage du permis de construire ou de démolir
- Nuisance de voisinage
- Destruction de stock
- Adultère, harcèlement
- Inventaire de meubles
- Livraison non conforme
- Machine défectueuse
- Concurrence déloyale
- Régularité des appels d'offres
- Piquets de grève
- Non respect des consignes de sécurité par un salarié
- Tenue d'une assemblée générale
- Non-présentation d'enfant
- Catastrophes naturelles
- Empiètement
- Abandon du domicile conjugal



www.cojusticia.fr

02 41 44 65 75 - contact@cojusticia.fr

ÉTUDE | 90 b, route du Hutreau - 49130 LES PONTS-DE-CÉ
BUREAUX ANNEXES | 49170 S^T GEORGES ^S/ LOIRE - 49320 BRISSAC QUINCÉ